

FORMATION :

RÉFÉRENT CSE « HARCÈLEMENT SEXUEL »



1 JOUR



Membres du CSE / Délégués syndicaux

Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité (Art. L. 2314-1).

OBJECTIFS :

- **Connaître le rôle du référent au sein du CSE, vis à vis des salariés et de l'employeur**
- **Être capable de caractériser le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**
- **Mettre en œuvre des dispositifs de signalement et d'accompagnement**

POUR QUI :

- Référent désigné du CSE
- Membres du CSE
- Membres de la Commission SSCT

PREREQUIS :

- Aucun

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Rôle du référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel

- Cadre réglementaire et juridique
- Rôle du référent CSE « harcèlement sexuel »
- Moyens d'actions du référent CSE
- Acteurs en charge des risques en matière de harcèlement sexuel

Caractériser le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Le harcèlement moral et sexuel
- Les agissements sexistes
- Identification des cas de harcèlements
- Jurisprudence en matière de comportements sexistes et de harcèlement

Mettre en œuvre les dispositifs de signalement et d'accompagnement

- Obligations de l'employeur en matière de sécurité des salariés
- Mise en place des dispositifs de signalement et d'accompagnement
- Sensibilisation et prévention des risques de harcèlement
- Réalisation d'enquêtes en matière de harcèlement sexuel
- Élaboration de plan d'actions

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Salle de formation muni du matériel de vidéo-projection et d'animation
- Processus d'accompagnement et d'adaptation des personnes en situation de handicap
- Intervenants / Formateurs experts en Droit Social

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Analyse préliminaire des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées par les participants
- Pédagogie basée sur l'échange et le partage d'expériences
- Transmission des supports de présentation et des documents de formation
- Suivi post formation dans la mise en oeuvre des méthodes et outils abordés.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Feuille d'émargement
- Quiz collectifs
- Mises en situation
- QCM d'évaluation de formation
- Grille Evaluation Participant
- Grille Evaluation A Froid

PLANNING DE FORMATION :

Nous consulter / planning prévisionnel sur le site internet : www.formation-cse-ssct.com

Délai d'accès à la formation : 1 mois (après accord de l'employeur pour le congé de formation)

TARIFS :

- Session inter-entreprises : à partir de 290€ HT* par participant.
- Session intra-entreprise : à partir de 900€ HT* pour un groupe de 4 à 12 personnes.

* Tarifs hors frais de missions et de déplacements.

CONTACT :

FCSE Formation CSE SSCT - Working Mios , 6C rue Gustave Eiffel, 33380 MIOS

Tel : 07.56.89.20.03 / Mail : secretariat@formation-cse-ssct.com

Site internet : www.formation-cse-ssct.com